Annexe 1 à l'Arrêté ministeriel n°/CAB/MIN.FINANCES/2020/009 du 16 avril 2020 portant mesures d'application de l'Ordonnance-loi n°18/002 du 13 mars 2018 portant Code des accises telle que modifiée et completée ce jour.

Timbres pour les cigarettes				
1	Support d'impression	-	papier sans azurant optique (non filigrane);	
		-	100 % Cellulose;	
		-	70à80gr/m²	
		-	Doté de fibres fluorescentes en deux couleurs et d'autres particules multicolores visibles uniquement sous rayonnement ultraviolet.	
2	Format		44 20 mm	
3	Qualité de l'impression	-	fond garni des guilloches de sécurité visibles à l'œil nu et sous lumière ultraviolette, dotées des propriétés anticopie ;	
		-	impression en relief des mentions « RD Congo » ;	
		-	micro-écriture lisibles uniquement à l'aide d'une loupe, portant inscriptions « République Démocratique du Congo » ; logo de la Direction générale des Douanes et Accises ;	
		-	numéro d'identification fiscal du fabricant ou de l'importateur ; numéro de série.	
4	Couleur de la vignette	-	orange, pour les cigarettes fabriquées localement ;	
		-	grise, pour les cigarettes importées ;	
		-	verte, pour les cigarettes destinées aux boutiques hors taxe (duty free shops)	

Annexe 2 à l'Arrêté ministeriel nº/CAB/MIN.FINANCES/2020/009 du 16 avril 2020 portant mesures d'application de l'Ordonnace-loi

n°18/002 du 13 mars 2018 portant Code des accises telle que modifiee et completée à ce jour					
1. Banderoles autocollantes pour les boissons					
1	Support d'impression	ı	Papier auto-adhésif avec découpes de sécurité pour permettre l'inviolabilité de l'étiquette ;		
		1	Papier frontal blanc 100 % Cellulose, grammage 45 à 60 gr/m2.		
2	Format	Ban	derole 16 x 100 mm		
3	Qualité de l'impression	1	Eléments de sécurité visible à l'œil nu : encre à effet changement de couleur, design de sécurité doté de propriétés anticopie ;		
		-	Eléments de sécurité nécessitant un ou plusieurs dispositifs de détection spécifique propriétaires ;		
		-	Micro-écriture lisible uniquement à l'aide d'une loupe, portant inscriptions « RDC » ;		
		-	Logo de la Direction génerale des Douanes et Accises ; - Identifiant		

unique alphanumérique;

sécurité graphique ;

sécurité

l'inviolabilité de l'étiquette ;

frontal

Traceur

Papier

Code sécurisé lisible via smartphone et protégé par une technologie de

Forensique

Papier auto-adhésif avec découpes

Logo de la Direction générale des

Identifiant unique alphanumérique ; forensique

authentification en laboratoire.

pour

Douanes et Accises;

pour

blanc

100 %

authentification en laboratoire.

pour

Etiquettes autocollantes pour les boissons 2.

Support d'impression

1

				Cellulose, grammage 45 à 60 gr/m2.
2	Format		-	Étiquette ronde de diamètre 19 mm
3	Qualité d'impression	de	-	Éléments de sécurité visible à l'œil nu : encre à effet changement de couleur, design de sécurité doté de propriétés anticopie ;
			-	Eléments de sécurité nécessitant un ou plusieurs dispositifs de détection spécifique propriétaires ;
			-	Micro-écriture lisibles uniquement à l'aide d'une loupe, portant inscriptions « RDC » ;

3. Codes sécurisés pour les boissons

,	1	Support	Signe imprimé directement sur l'emballage du produit par le système fourni par l'administration
	2	Format	 Code-barres bidimentionnel imprimé au moyen d'encres de sécurité propriétaires.
;	3	Qualité de l'impression	Eléments de sécurité nécessitant un ou plusieurs dispositifs de détection spécifique propriétaires ;
			- Traceur forensique pour authentification en laboratoire
	4	Couleur	Noir